



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **SA MA DIFFUSION SA**, Rue de la Rôtisserie 4,
1204 GENEVE
2. Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:
10 jours après la publication
4. **Remarques:** Exploitation de boutiques de textiles et chaussures ayant son siège Rue de la Rôtisserie 4, 1204 Genève.
La collocation de production de créance est réservée en raison de la procédure pendante diligentée par Mme Esma RASITI représenté par Me Denis WEBER, contre le failli dans la cause n°C/sans numéro auprès du Tribunal de Prud'homme de l'arrondissement de Lausanne.
L'administration de la faillite décide de renoncer à poursuivre ce procès. Les créanciers sont invités à faire connaître leur avis dans le délai de dix jours dès la présente publication étant entendu que ceux qui ne répondront pas ou ne déclareront pas par écrit s'abstenir seront considérés comme approuvant la proposition de l'administration de la faillite. Dans le cas où la majorité des créanciers se rangerait au préavis de l'administration de la faillite, il est d'ores et déjà offert la cession des droits de la masse, à teneur de l'art. 260 LP, à ceux qui souhaiteraient soutenir le procès à leurs risques et périls. Cette demande devra être adressée par écrit à l'office des faillites dans les dix jours dès la présente publication. Le montant de la production sera colloqué définitivement en 1ère classe pour un montant de CHF 11'810.75 et en 3ème classe pour un montant de CHF 3'811.50, si aucun créancier ne demande la cession des droits de la masse selon l'art. 260 LP dans le délai précité.»

(Réf. n° 1-3)

Pour tout renseignement :

Groupe n°4 022/388.89.04

2010 001485 T / OFA4

Office des faillites

1227 Carouge GE

00680297

